

**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ; VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 1 Marketing-vente Marketing Digital** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 (Semestre 1 et Semestre 2)

**Président(e) : Mr Belvaux**

**Membres :**

Aline Montagnac

Blandine Antéblan

Jean François Notebaert

Mathilde Pulh

**Article 2 :**

La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 13 Novembre 2024

La Directrice de l'IAE  
Mathilde PULH

